Roubaix

Aujourd'hui, mercredi 27 novembre :

Aujourd'hui: saint Séverin; demain saint Scothème.

Soleil: Lever, 7 h. 16; coucher, 15 h. 38.

Lune: Nouvelle du 26; premier quartier le 3.

Bulletin météorologique pour la journée du 27 (région Nord): Mauvais temps, brumeux couvert avec bruines ou pluies faibles; vent d'Ouest faible; le minimum de température sera en faible hausse sur la veille.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Bains municipaux: Piscine, de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies: à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour enfants.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 à 11 h., au Groupe Linné (entrée par l'école de la rue Jean-Macé).

Un trio de malfaiteurs, deux femmes et un homme, dévalise les marchands de fourrures

Ils subtilisent pour 2.000 francs d'astrakan dans un magasin de la rue de l'Epeule et un manchon chez un commerçant de la Grand'Rue

Une bande de voleurs opère actuellement dans la région, où elle s'attaque de façon particulière aux fourreurs. Lundi, ces individus ont « travaillé » à Roubaix dans les conditions suivantes.

Après un échec, rue du Bois...

Vers 16 h. 30, deux jeunes femmes et un homme pénétraient dans le magasin tenu par M. et Mme Louis Paurisse, marchands de fourrures, 9, rue du Bois et, à la commerçante qui s'avançait aussitôt, l'une des femmes manifesta le désir de voir quelques manteaux.

Aussitôt satisfaction lui fut donnée et plusieurs « pièces » furent étalées devant elle sur un comptoir. Longuement, avec forces questions, la « cliente » palpait la fourrure... et accaparait ainsi toute l'attention de Mme Paurisse.

Et pendant ce temps-là, l'autre femme et l'homme qui l'accompagnaient, s'intéressaient d'une façon toute spéciale à un lot de collets de putois placés dans un autre coin du magasin.

Cette attention soutenue attira la méfiance de M. Paurisse, d'ailleurs prévenu peu avant, par un représentant, que des voleurs opéraient chez les fourreurs. Derrière une tenture, il épiait le manège de l'homme et de la femme et quand il vit celle-ci entr'ouvrir son manteau — très ample — avec l'intention évidente d'y cacher un paquet de putois, il fit irruption dans le magasin.

Trop vite, malheureusement, car la femme n'avait pas eu le temps d'achever son geste. Alors, négligemment, sans se troubler, elle laissa le paquet de fourrures et peu après, les indésirables « clients » quittaient le magasin, sans avoir rien acheté évidemment...

...Ils sont plus heureux rue de l'Epeule...

A peine le trio parti, M. Paurisse essaya de le « filer » mais les voleurs se perdirent rapidement dans la foule. Alors il s'en fut à la police et conta son aventure. Il y avait gros à parier que les malfaiteurs, après leur insuccès de la rue du Bois, allaient essayer leur système chez d'autres fourreurs.

Des agents cyclistes furent dépêchés aussitôt chez les autres commerçants en peaux de la ville. Néanmoins, malgré la rapidité de la manœuvre, le trio avait réussi pleinement une « opération » chez Mme Delachapelle, 44, rue de l'Epeule. Interrogée par les policiers, la commerçante devait, en effet avoir reçu la visite de deux femmes et d'un homme qui essayèrent divers manteaux et s'en furent finalement sans avoir fait le moindre achat. Invitée à faire un rapide inventaire, Mme Delachapelle eut la désagréable surprise de constater la disparition de dix peaux d'astrakan, valant ensemble 2.000 francs.

...et aussi Grand'Rue

On signala peu après le passage du trio chez Mme Mathon, 72, Grande-Rue. Là, les voleurs étaient entrés dans un salon d'essayage où se trouvent les plus belles pièces, et où l'une des femmes essaya plusieurs manteaux. Avec une moue de dédain, elle déclara, après de laborieuses recherches dans le magasin, que rien ne lui convenait. Mais elle commanda néanmoins un superbe manteau en astrakan avec, dit-elle, un renard argenté comme col.

— Je suis disposée à mettre jusqu'à 8.000 frs, ajouta-t-elle.

Pendant ce temps, l'autre femme ne restait pas inactive. Ne trouvant rien à son goût dans le magasin, elle sortit un instant « pour voir, dit-elle, si rien ne lui plaisait à l'étalage »...

Et quand les clients furent partis, promettant leur retour pour vendredi, date de livraison du manteau à col de renard argenté, Mme Mathon constata la disparition d'un manchon de skunga, d'une valeur de 850 frs !

Nous disons plus haut que l'une des deux femmes sortit un instant sous le prétexte, évidemment faux, de voir les fourrures exposées à la vitrine. On peut donc en déduire que le trio a un complice qui reste dans la rue et que les femmes, après avoir subtilisé quelque chose, s'empressent de s'en débarrasser en le confiant à ce complice.

Le signalement du trio

On a pu obtenir un signalement assez complet du trio. Pour mettre en garde les autres commerçants en fourrure de la région, disons que l'homme paraît âgé d'une quarantaine d'années. Il porte un pardessus gris et un chapeau mou. Les femmes semblent âgées de 35 ans environ, portent des manteaux fort amples et sont coiffées de bérets basques. Ils ont tous trois un léger accent étranger.

Inutile de dire qu'ils sont activement recherchés.

Halle Filpo. - Voir en dernière page, 1575

Les élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce de Roubaix

Les électeurs de la Chambre de Commerce de Roubaix sont convoqués pour dimanche prochain 1er décembre, de 10 h. à 16 h., sauf dans les communes de Lannoy et de Lys, où le scrutin sera ouvert seulement de 10 h. à 12 h.

Les candidats qui se présentent au suffrage de leurs concitoyens sont des hommes d'affaires connus et parfaitement désignés pour représenter et défendre les intérêts économiques si considérables de notre circonscription.

Sept d'entre eux ont déjà fait partie de la Chambre de Commerce, où ils ont donné des preuves manifestes de leur dévouement, totalement désintéressé, à la chose publique.

Tous sont dignes de la confiance des électeurs.

Tous remplissent un devoir en acceptant la charge de faire partie de la Chambre de Commerce et de se soustraire ainsi fréquemment à leurs propres affaires pour se dévouer à l'intérêt général.

Leur tâche est lourde et d'autant plus difficile à accomplir dans les circonstances actuelles que le champ d'action où s'exerce l'activité des Chambres de Commerce, finances, impôts, douanes, transports, législation commerciale, législation du travail, réclame d'eux la plus vigilante attention.

Les Chambres de Commerce ont reçu de la loi la mission de présenter au Gouvernement les doléances des commerçants et des industriels et de défendre auprès de lui leurs intérêts. Les vœux qu'elles présentent dans cette intention seront d'autant plus appréciés des pouvoirs publics que ceux-ci sentiront le corps électoral consulaire davantage groupé autour de ses élus. C'est pourquoi il est indispensable d'apporter à ceux-ci, en des circonstances difficiles, l'appui de très nombreux suffrages qui leur permettront de parler haut et ferme.

Que les électeurs aillent donc porter en masse leurs suffrages, là où ils sont convoqués, aux candidats proposés à leur choix. Il y va de leur intérêt et de celui du pays.

En agissant ainsi, les électeurs donneront aux candidats un précieux encouragement, en même temps qu'une marque d'estime et de sympathie, qu'ils méritent à tous égards.

Les bureaux de vote seront installés dans toutes les communes, à la Mairie, sauf pour Touffiers dont les électeurs voteront à la Mairie de Lannoy et pour Anstaing, Orsun et Tressin, dont les électeurs voteront à la Mairie de Chéreng.

A Roubaix, il y aura trois bureaux de vote: Pour le canton Est: Ecole de garçons, rue Decrème, N° 231. — Pour le canton Nord: Ecole de filles, rue de l'Ommelet, N° 127. — Pour le canton Ouest: Palais de Justice, rue du Grand-Chemin, N° 45.

Il est nécessaire de rappeler que chaque électeur ne peut voter que pour les candidats de la catégorie à laquelle il appartient et qui est indiquée sur sa carte électorale. La loi déclare nul tout vote qui serait émis contrairement à cette indication.

Il importe donc, avant de déposer le bulletin dans l'urne qui porte le numéro indiqué sur le coin du bulletin, de s'assurer qu'il se réfère bien à la catégorie pour laquelle le vote doit être émis.

Il existe trois catégories:

La première catégorie intéresse l'Industrie et comprend cinq candidats : Urne N° 1.

La deuxième catégorie intéresse le Commerce de gros et comprend deux candidats: Urne N° 2.

La troisième catégorie est formée des électeurs du Commerce de détail et comprend deux candidats: Urne N° 3.

Le devoir impérieux s'impose à tout électeurs de la Chambre de Commerce d'aller voter, selon ces indications, le dimanche 1er décembre.

Chacun saura le remplir...

Voici la liste des candidats:

Première catégorie: MM. Emile Toulemonde, filateur de laines peignées, membre sortant; Edouard Rasson, fabricant de tissus d'ameublement, membre sortant; Charles Huet, fabricant de lainages, membre sortant; Léon Delcourt, industries alimentaires, membre sortant; Albert Ternynck, filateur de laines peignées et fabricant de tissus de laine, tous pour six ans.

Deuxième catégorie : MM. Henri Scalbert, banquier, membre sortant; Victor Réquilliart, négociant en tissus, membre sortant, tous deux pour six ans.

Troisième catégorie : MM. Jean Dearz, chapelier, membre sortant, pour 6 ans; Désiré Vanmansart, papetier, pour 4 ans.

PROCHAINEMENT, la Maison A. TOULET sera transférée du 16 au 9, rue des Fabricants. Remise de 10 à 50 % sur jeux et jouets. 41645

M. Eugène Rasson, président sortant du Tribunal de Commerce

Son mandat venant à expiration, M. Eugène Rasson quitte la présidence du Tribunal de Commerce.

Elu à ces fonctions au mois de décembre 1933, M. Eugène Rasson en prit officiellement possession, au cours de la cérémonie traditionnelle, le 9 février 1934.

M. Rasson a apporté au Tribunal, où il succédait à M. Louis Toulemonde, dont le passage à ce poste a laissé un si vif souvenir, une autorité, une compétence, une droiture qui en ont fait un remarquable président.

M. Rasson est de tous les membres du

(Ph. Mischkind.)

M. EUGÈNE RASSON

Tribunal, le seul qui ait appartenu avant la guerre à la magistrature consulaire. En effet, c'est, pour la première fois, en 1913, que M. Rasson fut nommé membre du Tribunal de Commerce.

Il fut juge titulaire en 1921-22, reprit ces fonctions dès 1928, carrière que couronnait en décembre 1933 son accession à la présidence.

M. Eugène Rasson est, on le sait, le gendre de M. Eugène Mathon, président du Comité Central de la Laine et il est associé dans la firme Mathon et Dubrulle. Il fut, pendant de longues années, président du Syndicat des fabricants de tissus d'ameublement. Mobilisé pendant les hostilités, il est lieutenant de réserve et titulaire de la croix de guerre.

Il laissera de très vifs regrets au Tribunal de Commerce où l'on put apprécier à leur juste mesure, ses éminentes qualités et la valeur de ses décisions qu'inspirait toujours un très ferme souci d'équité.

5 % NET de l'impôt cédulaire, durée 2 ans. — BANQUE IMMOBILIÈRE J. MAIRESSE, 53 bis, rue de la Gare, Roubaix. 6d

L'assemblée générale de la Fraternelle des Combattants roubaisiens

Les nombreux adhérents qui se rendront dimanche prochain 1er décembre au Casino, pour assister à l'assemblée générale de la Fraternelle des Combattants roubaisiens, auront la chance de voir passer sur l'écran un film de guerre vraiment émouvant: « S.O.S. Foch » que M. Pico s'est procuré tout exprès pour cette réunion qui promet beaucoup.

Rappelons que les portes du Casino seront ouvertes à 9 h. 15 et que la réunion commencera à 9 h. 45.

UNE RÉUNION DES COMMISSIONS DE LA MUTUELLE NADAUD

On nous communique:

Les commissions de la Mutuelle Nadaud se sont réunies sous la présidence de M. Edouard Dubois, président.

Elles ont enregistré l'admission de vingt-deux nouveaux sociétaires depuis le 1er octobre 1933, et remercient les mutualistes qui ont inscrit leurs enfants commençant à travailler à la Caisse primaire de la Mutuelle Nadaud.

Les mutualistes ayant fait leur liquidation de pension sont invités à le signaler au bureau, 50, boulevard de Strasbourg, ceci en vue d'effectuer le changement de section, afin de réserver leurs droits en cas de maladie.

Il est rappelé aux mutualistes dont l'état de santé nécessite l'arrêt de travail, qu'ils doivent avertir les services de la mutualité au siège, 50, boulevard de Strasbourg, de l'arrêt de travail dans les 48 heures. Ceux qui négligeraient cette formalité recevraient les prestations à partir du jour où la remise du bulletin médical aura été faite. (Art 34 du règlement). Le sociétaire est tenu de présenter son livret pour chaque paiement.

Les médicaments ne seront remboursés que sur présentation de l'ordonnance médicale portant le nom du malade.

Le Conseil d'administration signale aux sociétaires qui ont un compte à la Caisse autonome de retraites, tout l'intérêt qu'ils ont à effectuer chaque année un versement quelle qu'en soit l'importance. Il rappelle qu'aux termes de l'article 10 du règlement de la Caisse autonome de retraites, tout adhérent en retard dans le versement de ses cotisations depuis plus d'un an et qui n'aurait pas versé à son compte au moins trois cotisations annuelles, doit être radié d'office.

Les versements peuvent être faits au siège qui fera le nécessaire près des services de la Caisse autonome de retraites. Les intéressés qui désirent continuer les versements sont priés de se mettre à jour pour le 1er décembre 1935 au plus tard.

Caisse primaire de la Mutuelle Nadaud N° 49. — Il est rappelé aux assurés sociaux que la carte-lettre doit être envoyée à la Caisse dans les 48 heures au plus tard qui suivent la première visite médicale. Cette carte-lettre doit reproduire les prescriptions que le docteur a portées sur la feuille maladie.

Les soins spéciaux et chirurgicaux ne doivent être en principe mis en œuvre qu'après accord donné par la Caisse qui fait au préalable contrevisiter le malade par son médecin conseil.

Il importe donc, avant de commencer un traitement, que l'assuré avise la Caisse. Il en est de même lorsqu'un assuré ou un membre de sa famille doit faire l'acquisition d'un bandage orthopédique, ceinture, bas à varices, etc...

La Commission spéciale expose certains abus dans le genre de ceux signalés au Conseil général du Nord relatifs aux prescriptions médicales et pharmaceutiques et les mesures prises pour empêcher certaines complicités qui exposent la loi des Assurances sociales à la faillite.

Elle fait confiance à M. le Ministre du Travail qui a mis une première main à la réforme de la loi des Assurances sociales. Cet heureux événement annonce un avenir meilleur, ainsi qu'un sérieux progrès vers la prévoyance libre. Nous sommes encore loin de la solution mutualiste idéale, mais ce premier pas qui a été franchi aboutira, nous en sommes sûr, à la mutualisation des assurances sociales, suprême espoir de la mutualité.

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 h. à midi, de 14 h. à 18 h. 30, excepté le lundi après-midi, où les adhésions sont reçues pour les hommes et jeunes gens de 14 à 50 ans, pour les dames et jeunes filles de 14 à 45 ans.

Le paiement des prestations assurances sociales se fait tous les mardis, jeudis et samedis après-midi, de 14 h. à 18 h. 30.

JOUETS. Prix dérisoires. DE PAGIE, rue Philippe-de-Girard (Epeule). 41110

LA NOEL A LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS

Fidèle à la tradition, la Fraternelle des combattants roubaisiens procédera le samedi 29 décembre, dans la salle des fêtes Watremez, rue de l'Hospice, mise à sa disposition par l'Administration municipale, à la distribution de jouets aux enfants de ses adhérents, âgés d'au moins un an et de neuf ans au plus.

L'inscription se fera 72, rue de la Gare, du lundi 2 décembre au samedi 14 décembre, sauf le dimanche. Se présenter avec la carte d'adhérent et du livret de famille.

Mutuelle Retraite

Le Conseil d'administration de la Fraternelle des combattants roubaisiens avise les souscripteurs d'un contrat Mutuelle-Retraite à la Caisse autonome nationale de retraites des anciens combattants de Paris, que les bulletins de situation de compte sont arrivés et qu'ils peuvent passer 72 rue de la Gare pour en prendre possession.

Ces bulletins donnent le relevé des sommes versées et portées sur les livrets individuels jusque fin 1934.

UNE CONFÉRENCE DE M. LE CHANOINE NAZ

Vendredi 29 novembre, à 20 heures, en la salle de la rue de Remiremont aura lieu une grande conférence organisée par l'Union paroissiale Saint-Antoine. Tous les paroissiens sont invités, mais plus particulièrement les hommes et les jeunes gens.

M. le chanoine Naz, professeur à l'Université catholique de Lille, parlera du Dauphiné et de la Grande Chartreuse.

Après la conférence, un film sera projeté : « Le 32me Congrès eucharistique international ».

Pour le printemps prochain, des tramways d'un type nouveau circuleront sur les réseaux de Roubaix-Tourcoing

LA MAQUETTE DES NOUVELLES VOITURES (Ph. du J. de Rx.)

On savait depuis quelque temps déjà que la Compagnie l'E.L.R.T. se préoccupait activement de transformer et moderniser ses tramways de manière à donner plus de confort et de sécurité aux voyageurs.

Un nouveau type de voiture a été étudié et seize motrices, actuellement en construction, représentent une première réalisation.

Nous avons pu, mardi, nous rendre compte, dans les vastes chantiers de la Compagnie, au dépôt de Marcq, des premiers résultats obtenus après la construction presque achevée de l'une de ces voitures dont nous reproduisons la maquette.

Au cours de cette visite, nous avons pu apprécier l'effort considérable qui a été fait par l'E.L.R.T., en vue de créer un type de tramway répondant bien aux besoins du public.

C'est ainsi qu'un certain nombre de dispositions nouvelles ont été adoptées. Nous signalerons en particulier les portes d'un type très moderne qui, commandées par le mécanicien, resteront fermées pendant la marche, ce qui augmentera la sécurité des voyageurs.

Le mécanicien sera confortablement assis devant ses manettes de commandes et la forme effilée de l'avant de la voiture lui procurera une visibilité excellente. Le wattman aura aussi à sa disposition des freins à l'huile particulièrement puissants et un « contrôleur » de commande de marche qui, complétement différent des appareils actuels, permettra un démarrage sans aucune secousse.

Pouvant contenir environ 70 places, dont 21 assises, ces voitures seront montées sur boggies et des amortisseurs en caoutchouc absorberont les vibrations si désagréables de certains véhicules actuels. Les sièges auront des banquettes rembourrées avec ressorts et reversibles.

Chacune des portes s'ouvrant automatiquement possédera deux larges entrées, ce qui aura le grand avantage de diminuer le temps d'arrêt des voitures. Avec un plafond d'un seul tenant et sans cloison intérieure, chaque voiture sera éclairée par douze lampes dont deux sur chaque plateforme au-dessus du poste de conduite du mécanicien, qui sera entièrement isolé des voyageurs.

Les départs seront donnés par le receveur au moyen d'un signal lumineux et à l'extérieur des phares puissants, placés assez bas, éclaireront les voies sur une longue distance.

Ces nouvelles voitures qui rouleront en temps ordinaire sans remorque, quoique pouvant très bien être accouplées en cas de besoin, seront pourvues de quatre moteurs d'une force de 23 chevaux.

Nous signalerons enfin que l'état actuel de la construction de ces seize voitures est assez avancé. Nous avons pu voir déjà une partie des moteurs électriques « Alsthom » ; les premiers exemplaires des boggies sont sortis des ateliers de Lesquin et l'on nous a assuré que le montage des caisses était commencé à Creil.

Etant donné que toutes les différentes parties, caisses, boggies, équipements électriques, freins, moteurs, etc., seront définitivement assemblées dans les ateliers de l'E. L. R. T. au cours des mois qui vont suivre, nous pouvons, dès maintenant, espérer voir circuler à Roubaix et Tourcoing les premières voitures nouvelles au début du printemps prochain.

N'OUBLIEZ PAS LA SAINT-NICOLAS DES PETITS ORPHELINS!

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du dévouement des vaillantes Sœurs de la Charité qui, à l'orphelinat de filles, ont adjoint récemment un orphelinat de garçons.

La Saint-Nicolas est proche. Avec quelle joie la fêteront les petits protégés des Sœurs de la Charité... si les Roubaisiens le veulent bien.

Un jouet, une gâterie amèneraient un peu de bonheur dans l'orphelinat, 117, rue Pellart. Nos lecteurs nous en sommes sûr, y songeront.

TROIS JEUNES GENS VOULAIENT DÉTERIORER UNE VITRINE

L'un d'eux se fait pincer

Au cours de la soirée de lundi, trois jeunes vandales avaient décidé de s'en prendre à la vitrine du magasin de M. Delsinne, peintre, 84, rue de la Fosse-aux-Chênes et l'un d'eux, armé d'un « diamant » de vitrier, s'appliquait à rayer consciencieusement la vitre. Mais M. Delsinne entendit le grincement caractéristique du diamant labourant le verre. Il fit interruption dans la rue et fut assez heureux de pouvoir pincer l'un des malandrins, un jeune garnement âgé de 15 ans, bâcleur, domicilié à Tourcoing.

Le jeune homme a été remis à la police qui enquête sur cette affaire.

L'Arbre de Noël de l'Union nationale des évadés de guerre

La fête de l'arbre de Noël de l'Union des évadés de guerre, aura lieu cette année le dimanche 22 décembre, à 15 h. 30, au siège, café de l'Harmonie, 39, rue du Chemin-de-Fer.

Cette fête, offerte aux enfants des membres actifs et honoraires, est appelée à obtenir comme les années précédentes, un grand succès, car outre les jouets, coquilles et friandises, des vêtements chauds seront distribués.

Les sociétaires sont invités à assister en grand nombre à cette manifestation offerte aux tout-petits, ils apporteront par leur présence un encouragement précieux au Conseil d'administration en contribuant en même temps au succès de cette fête.

Les inscriptions des enfants jusqu'à onze ans sont reçues dès à présent au siège, 39, rue du Chemin-de-Fer, Roubaix. Se munir du livret de famille et de la carte de sociétaire ou du reçu de la dernière cotisation.

A l'Amicale des Anciens Militaires belges

La ducasse à pierrots de l'Amicale des anciens militaires belges a eu lieu le samedi 23 novembre, au local et a obtenu le succès habituel.

A la table d'honneur, on remarquait M. Albert Fastenackels, vice-président d'honneur de l'Amicale, ainsi que Mme Fastenackels, entourés des membres du Conseil d'administration de la Société, MM. Vanhoeyweghem, père membre d'honneur; Polleleys, président du Cercle amical flamand; MM. les Délégués des Evadés de guerre, de Roubaix, ainsi que de très nombreux membres de l'Amicale.

Avant de se mettre à table, le président demanda aux convives d'observer une minute de silence à la mémoire de la reine Astrid, puis souhaita à toute l'assistance de passer une agréable soirée.

Cette petite fête fut réussie en tous points, la plus franche cordialité ne cessa de régner et chacun contribua à la gaîté de cette petite réunion. A la fin du repas, le président se fit l'interprète de tous et remercia M. et Mme Fastenackels de leur générosité envers l'Amicale.

Le Comité rappelle à ses membres que la fête de Saint-Nicolas aura lieu le 8 décembre à 16 heures, au local. Les inscriptions seront prises par le secrétaire, le dimanche 1er décembre, jusqu'à midi. Une permanence spéciale fonctionnera aussi à cet effet le jeudi 27 novembre, au siège, le matin de 10 h. à 12 h. et l'après-midi de 15 h. à 19 h.

Le gala des Arts industriels aura lieu le 14 décembre

Le Comité des étudiantes et étudiants organise pour le 14 décembre prochain son grand gala des arts industriels et invite ses membres à participer au succès de cette soirée, qui se déroulera au Colisée avec le concours du « Siver Stars » et du danseur suédois, M. Bengt. De nombreux et magnifiques concours augmenteront l'attrait de la soirée.

La réunion générale de l'Amicale Michelet

La réunion générale de l'Amicale Michelet a eu lieu le dimanche 24 dans une des salles de l'école, rue Decrème.

Le président a fait un bref exposé de la situation de l'Amicale. La trésorerie, malgré les difficultés présentes, reste bonne, mais le recrutement pourrait être plus actif. Un pressant appel est fait auprès des membres pour intensifier la propagande.

Il est ensuite donné lecture de l'ordre du jour. Diverses questions sont examinées et adoptées par l'assemblée.

Une brillante tombola clôtura cette réunion.

Fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgicaux

On nous communique ce qui suit à propos du meeting du 24 novembre, organisé par les fonctionnaires et le comité de défense des A.C. et V. de G. contre les décrets-lois :

« Notre association qui lutte obstinément contre les décrets-lois qui frappent les anciens combattants, les victimes de la guerre et d'après-guerre, n'entend poursuivre énergiquement cette action que sur le terrain des anciens combattants et des victimes de guerre et d'après-guerre.

« C'est uniquement pour cette raison, que la F.N.B.P.C. n'a pas cru devoir participer au meeting en commun avec les fonctionnaires

« Tous autres commentaires seraient inexacts. »

Un timbre antituberculeux de luxe est créé pour les automobilistes

Afin de donner satisfaction aux automobilistes qui ne désirent pas coller le timbre-auto sur les vitres ou le pare-brise de leur voiture, le Comité national de défense contre la tuberculose, a créé cette année un timbre de luxe qui peut se suspendre à l'intérieur.

MM. les automobilistes pourront donc se procurer ce timbre dont le prix est fixé à 25 frs, soit dans les commissariats de police, soit à la trésorerie du Comité roubaisien, 42, rue de Cassel, téléphone 311.53

A l'Union paroissiale Sainte-Elisabeth

Ce soir mercredi, à 20 h., 67, rue de Rocroi, sera donnée une conférence par le R. P. Stéphane Piat, qui prendra la parole sur le sujet suivant : « Les forces morales au service du pays ».

Une perche vagabonde interrompt le trafic des tramways pendant vingt minutes

Mardi, vers 15 heures, la circulation des tramways, sur tout le réseau urbain, a dû être interrompue.

La cause en est qu'une perche d'un tramway de la ligne D-I sauta de son trolley, rue du Grand-Chemin, et alla se coincer de telle façon dans les lignes conductrices de forces électriques qu'il fallut couper le courant pour pouvoir l'en déloger.

Interrompue à 14 h. 50, la circulation des tramways ne reprit qu'à 15 h. 10.

Un ouvrier est blessé par sa machine

Un accident s'est produit mardi matin à l'usine Lepoutre, rue Saint-Antoine. Un ouvrier de cet établissement, M. Maurice Marroy, 33 ans, domicilié 16, rue de l'Eglise à Canetre, a eu le bras gauche meurtri par l'engrenage d'une machine alors qu'il vaquait à ses occupations.

M. le docteur Delahousse, mandé, vint lui donner ses soins et releva une forte plaie contuse.

Après avoir été pansé, M. Marroy a été admis à l'hôpital « La Fraternité ».

LES ARTISANS ET LES ÉLECTIONS A LA CHAMBRE DES MÉTIERS. — Les artisans inscrits aux 5me et 6me catégories pour les élections à la Chambre des métiers du Nord, les membres des syndicats du tissus, du papier et de la bimbeloterie, du groupement artisanal de Roubaix, Lannoy et leurs cantons sont invités à assister à la réunion qui aura lieu demain jeudi 28 novembre, à 19 h., 67, rue des Fabricants (2me étage).

Les membres de toutes les commissions sont priés d'être présents à cette réunion.

EN VERTU D'UN EXTRAIT DE JUGEMENT. — Carlos Brulois, manœuvre, 26 ans, demeurant rue des Vélocipèdes, a été transféré à Lille, par les soins de la gendarmerie, en vertu d'un extrait de jugement.

AUX MAITRES-ARTISANS ETRANGERS. — Conformément au décret du 18 août 1935, les maîtres-artisans de nationalité étrangère doivent être en possession d'une carte spéciale artisanale.

Celle-ci doit être demandée en ce qui concerne les habitants de Roubaix, à la Mairie, bureau des étrangers, guichet 2.

Il est rappelé aux étrangers intéressés qu'un délai jusqu'au 28 novembre inclus leur est imparti pour remplir cette formalité.

AUX SOUS-OFFICIERS, CAPORAUX-CHEFS, SOLDATS du SERVICE de SANTE. — Vendredi 29 novembre, à 19 h. 30, 7me séance de l'école du service de santé. Café Bellevue, 10, rue du Maréchal-Foch, sous la direction du directeur et de son adjoint.

GRANDE FANFARE. — Aujourd'hui, mercredi 27, à 20 h., répétition générale.

CERCLE « LES XL ». — Ce mercredi 27, à 19 h. 30, au siège, répétition générale.

GROUPE LYRIQUE DU FONTENOY. — Ce soir, à 19 h. 30, répétition de l'opérette jour les femmes; à 20 h., pour les hommes.

SOCIÉTÉ CHORALE NOTRE-DAME. — Ce soir, à 20 h. 30, répétition générale.

CHORALE L'EPEULOISE. — Aujourd'hui mercredi, à 20 h., répétition générale au siège.

Le COKE de DOURGES
Idéal pour chauffage central
CHARBONS DE MENAGE
ANTHRACITES extra
de WILLEM SOPHIA
MULLIEZ DELCOURT et Fils
47, rue de l'Ouest, Roubaix T. 323.11
41659

CROIX

LES FUNÉRAILLES DE SŒUR JOSÉPHINE des PETITES SŒURS DE L'OUVRIER

Mardi, à 9 h., en l'église Saint-Martin, ont été célébrées, en présence d'une nombreuse assistance, les funérailles de Mlle Marie Petit, en religion Sœur Jésophine, des Petites Sœurs de l'ouvrier, décédée à l'âge de 76 ans.

La levée du corps fut faite par M. le Curé de la paroisse, qui chanta l'absoute.

Dans les stalles on remarquait M. l'abbé Decock, curé de Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, et M. l'abbé Delannoy, aumônier des Petites Sœurs de l'ouvrier.

Après l'office funèbre, le corps fut conduit dans le cimetière de la ville où eut lieu l'inhumation.

POUR LES ARTISANS ÉTRANGERS. — Les artisans qui ont déposé au commissariat de police, service des étrangers, leur demande de cartes, doivent se présenter afin de retirer leurs récépissés dès aujourd'hui mercredi 27 novembre, le matin, à partir de 10 h. et l'après-midi, à partir de 15 heures. Les artisans étrangers qui n'ont pas encore rempli la formule de demande de carte, doivent la retirer aux mêmes heures avant le dimanche 1er décembre.

LES ELECTIONS CONSULAIRES. — Les élections pour le Tribunal et la Chambre de Commerce auront lieu le dimanche 1er décembre. Le scrutin sera ouvert à l'Hôtel de ville (salle de l'Administration, au rez-de-chaussée).

Contrairement aux indications portées sur les cartes, la durée du scrutin est fixée, par arrêté préfectoral, à trois heures, soit de 13 h. à 13 h.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Jeudi 28 novembre, de 14 à 16 h., à l'Hôtel de ville; perception des contributions.

CLIQUE SCOLAIRE. — Aujourd'hui mercredi 27 novembre, à 19 h., au Foyer, Parc de l'Hôtel-de-Ville répétition générale pour les clairons et tambours.

CHORALE SAINTE-CECILE. — Ce mercredi, à 20 h., répétition.

WASQUEHAL

La prochaine assemblée générale de l'Union Sportive

L'assemblée générale de l'Union Sportive qui avait été prévue pour le samedi 30 novembre aura lieu lundi prochain 2 décembre, à 19 h. 30, en la salle des fêtes de la mairie et comportera un ordre du jour très important : Allocution du président; rapports du secrétaire et du trésorier; paiement des cotisations; élection en vue du renouvellement de la commission; causerie sur les championnats; vœux divers.

Les membres désireux de faire partie de la Commission sont priés de se faire inscrire pour le jeudi 27 novembre au plus tard

Une séance récréative au patronage

Dimanche prochain, 1er décembre, une séance récréative sera donnée au patronage, rue Delerue, par les enfants de l'école libre Saint-Edmond, avec le concours de l'Amicale dramatique du Cercle.

Un magnifique programme a été préparé pour cette soirée et nous sommes persuadé que les spectateurs seront nombreux. Il sera prudent de prendre ses billets à l'avance, en les demandant soit aux élèves de l'école libre des garçons, soit dimanche matin au 33 de la rue Michelet.

Cette séance est donnée au profit des écoles de la paroisse.

UN ACCIDENT AU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE. — Occupé au nouveau groupe scolaire, rue Delerue, pour l'entreprise Ferret Savinel, le manœuvre Edouard Delattre, 40 ans, demeurant rue Jules-Guesde, cour St-Louis à Roubaix, est tombé avec des étais, et s'est blessé légèrement.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le percepteur sera à la Mairie aujourd'hui mercredi 27 novembre de 14 h. 30 à 16 h.

M. Fauvergue, contrôleur des contributions directes se tiendra à la Mairie aujourd'hui mercredi à 15 h., pour recevoir les contribuables.

LES ELECTIONS CONSULAIRES DE DIMANCHE PROCHAIN. — Dimanche prochain 1er décembre le scrutin pour le renouvellement des membres du Tribunal et de la Chambre de commerce sera ouvert à la Mairie de 10 h. à midi.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Demain jeudi 28 novembre, à 9 h., à l'école de filles de la rue de Tourcoing, et à 14 h. à l'Ecole de la rue de la Bienfaisance.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Demain jeudi, à 14 h. 30, à la salle de la fête du Capucin (lettres M. S. T., de 15 h. 30 à l'école maternelle du Boulevard Renouard.

AVIS AUX COLOMBOPHILES. — Les colombophiles sont avisés que des lâchers de pigeons, pour la désignation des pigeons voyageurs vont prendre à leur disposition à la Mairie, 2me guichet, en vue du [illegible] actuellement présents par l'intermédiaire [illegible].

LA REVISION DES VACCINATIONS. — Les personnes et ménages qui ont reçu jeudi dernier, la vaccination antivariolique, devront se présenter à la séance de revisions qui aura lieu à la Mairie jeudi, de 8 h. 30 à 9 h. et à la salle des fêtes du Capucin le même jour, de 10 h. 30 à 11 h.

MAITRISE SAINTE-MADELAINE. — Demain jeudi 28 novembre, à 20 h., répétition générale à l'église en vue de la prochaine fête de Sainte-Cécile.

COUVERTS-INSERTS 21 Rue Haute
GRUSON S.A.R.L.
CONFECTION SUR MESURE

WATTRELOS

La réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Wattrelos s'est réuni à la Mairie, hier mardi, à 19 h., sous la présidence de M. Florimond Lescuyer, adjoint.

Listes électorales pour 1936. — Le Conseil désigne M. Georges Dutheil, délégué de la Section du Canton Nord, et M. César Dudalle, délégué de la Section du Canton-Est, pour la révision des listes électorales de 1936. Pour les Commissions de jugement sont désignés : MM. Louis Dormier et Théophile Delannoy, pour le Canton Nord; Henri Brunyel et Florimond Vreck pour le Canton-Est.

Classificateurs. — Le Conseil dresse la liste des personnes susceptibles de remplir, pour 1936 les fonctions de classificateurs pour la révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties.

Ecoles. — L'école de filles de la rue de Tourcoing compte actuellement 240 élèves, effectif trop élevé pour permettre le bon fonctionnement des cinq classes existantes. Le Conseil sollicite la création d'une sixième classe (cinquième complet d'adjoints) et prend l'engagement d'inscrire au budget de la ville les dépenses obligatoires qui incombent à la commune du fait de cette création.

Congés scolaires. — Le Conseil propose de fixer au 1er mai (Fête du Travail) et au 13 juin (lundi de la ducasse), les deux jours de congés mobiles des écoles de Wattrelos, pendant l'année scolaire 1935-1936.

Subsides scolaires. — Le Conseil donne un avis favorable aux demandes de bourses en faveur de MM. Eugène Barbot, Alphonse Hoste et Ferdinand Hoste, élèves de l'Ecole Nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix.

Taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties. — Le Conseil décide de maintenir à 4 % le taux de la taxe communale sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties.

Jardins ouvriers. — Le renouvellement pour 1936 des locations des jardins ouvriers établis sur les terrains communaux, aux mêmes conditions que les années précédentes, c'est-à-dire à raison de 10 fr. par jardin et par an, est décidé.

Fournitures d'imprimés. — Le Conseil décide le renouvellement du marché passé avec l'Imprimerie Ouvrière de Lille, pour les fournitures d'imprimés aux services municipaux en 1936, moyennant un rabais de 6 %.

Société de gymnastique.